



« Et hop, tu dégages ! »



Suite à des circulaires du Premier Ministre des 5¹ et 12² juin 2019, les ministères et directions générales ont été invitées à désigner des victimes expiatoires, destinées à quitter l'orbite de leurs « maisons-mère », afin de gagner des rivages inconnus...

Le principe est de clarifier ce que doit faire une direction générale et les fonctions qui ne lui incombent pas. L'idée est également de déplacer lesdites fonctions vers des zones moins denses administrativement parlant. L'idée, enfin, est de rendre des emplois dans les administrations centrales.



A) Un dessein gouvernemental : Action Publique 2022

1°) Le schéma général : la scission de services DG

D'après les textes « matignonesques », il est interdit aux directions générales de faire de la « production ». Seule, la vision stratégique (stratosphérique et inter-galactique ?) peut y demeurer. Les préoccupations vulgaires sont priées de quitter instamment les lieux...

Plus sérieusement, la mécanique est double :

- Les services centraux ne devront pas faire de tâches de gestion. Les services concernés sont donc appelés à être détachés des services centraux et à partir vers d'autres lieux.
- Ces derniers devront être repositionnés ailleurs géographiquement.

Leur délocalisation devra, en principe, obéir à 2 critères :

- 1° ne pas être située en Île-de-France ;
- 2° ne pas être dans une métropole régionale.

2°) La déclinaison en Douane : départ des RTC, MG/BDU et franchises diplomatiques

Pour la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), ont été nommés à ce concours, qu'il valait peut-être mieux, pour les intéressés, ne pas gagner :

- les franchises diplomatiques ;
- la cellule matériels de guerre (MG) / biens à double usage (BDU) ;
- les renseignements tarifaires contraignants (RTC).

S'agissant des franchises diplomatiques, la Direction considère qu'il s'agit d'une anomalie et ce que ce service est plutôt lié à Paris, comme c'est le cas dans les autres directions. Il sera donc placé sous la tutelle de la Direction régionale (DR) concernée.

Pour les deux autres services, la chose est plus délicate. Tous deux ont une mission très liée aux aspects « centraux » :

- Ainsi, les RTC se situent à un niveau national, en lien avec la DG et en aval de la Commission Européenne. Couper la chose en 2, avec une partie « instruction » (délocalisée) et une partie « réglementaire » (maintenue à la DG), n'a guère de sens. Le DG lui-même reconnaît d'ailleurs que « cette réforme n'est pas forcément faite pour que cela fonctionne mieux »... (sic)
- De son côté, la cellule MG/BDU travaille en relation avec le Secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale (SGDSN), la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE),... qui sont tous des services parisiens ou presque.

1 Circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038554562&categorieLien=id>

2 Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038599066&categorieLien=id>



B) Notre avis

1°) Une ambition dogmatique : incohérente et coûteuse...

Il ne s'agit bien sûr pas de faire du parisianisme forcené, ni de croire qu'il n'est point de vie quand on s'éloigne trop de la poésie urbaine du « périph ».

On ne va pas non plus nier toutes les possibilités offertes par la technologie des télécommunications.

Le fait de faire des réunions à tout va, pour une utilité souvent discutabile voire dérisoire, n'est pas non plus une ambition en soi.

Il n'en demeure pas moins que l'ambition a plutôt l'air de relever du dogme que d'autre chose :

- On va modifier les cartes sans trop voir comment tout cela va s'organiser de manière concrète. En deux mots : on ne voit pas trop où vont se situer les gains en termes de service. Mais il faut le faire car c'est une commande politique !
- Au final, tout ceci pourrait très bien avoir un coût supplémentaire (il faudra ainsi accroître le nombre d'agents pour la partie des RTC délocalisée selon les propres termes du DG adjoint).
- À l'inverse, du point des vues des communautés « accueillantes », l'apport risque d'être assez marginal, les services concernés n'ayant pas de lien avec le citoyen lambda.
- On se demande où est la cohérence entre ces délocalisations façon saupoudrage et un mouvement général tendant à concentrer à et à fermer des services, phénomène légèrement connu en Douane...

2°) Les attentes sont ailleurs : dans les territoires et parmi les agents

Mais le chef (le Gouvernement) l'a ordonné, donc exécution ! Même si on ne sent pas un enthousiasme démesuré parmi les troupes...

La DG souhaite mettre en place un série de critères de proposer des sites. Parmi les éléments de choix, il y aurait :

- l'immobilier administratif et les perspectives pour le logement des agents ;
- l'accessibilité du site ;
- la proximité d'un bassin d'activité douanière ; (liste non exhaustive...).

À notre sens, tout cela va surtout se décider au travers de jeux d'influence, dans lesquelles les acteurs politiques nationaux / locaux vont être l'élément déterminant.

À ce jour, il n'y a pas de site pressenti, du moins officiellement.

Le calendrier n'est pas non plus déterminé.

SOLIDAIRES DOUANES a relevé l'**incohérence de ces mesures de restructuration** dont le coût sera supporté, une fois de plus, par les personnels ballottés au gré des lubies de ces projets dits « de transformation ». Nous avons rappelé le droit des collègues à l'information, à la prise en charge le plus en amont possible de leurs parcours professionnels et à la garantie du maintien de leur rémunération.



Pour conclure : où va l'État ?

Difficile de vraiment qualifier cela de « Grand projet » au sens le plus noble du terme...

Il ne s'agit pas d'une vraie et profonde révolution du Service Public. On sent plutôt un lien avec la crise des Gilets Jaunes et la mise en lumière d'un gouffre séparant les centres de décision, les zones d'hyper activité, d'une part, et des territoires délaissés, voire en crise, d'autre part.

Les administrations vont devoir essayer de s'insérer dans cette feuille de route, en essayant de ne pas y laisser trop de plumes au passage...

On retrouve aussi un peu une schizophrénie de l'État dans l'affaire. Car, il est lui aussi comptable de ce délaissement.

Et l'agent, dans tout cela ?

Il faut bien le reconnaître : c'est une simple variable d'ajustement. Il faut réduire le budget ? : ok, on supprime des postes. Il faut aller regarnir nos pauvres provinces ? Allez hop ! on fait ses bagages !

Nous ne sommes pas tout à fait sûrs qu'au final tout ceci fasse un grand Service Public...

Paris, le mardi 23 juillet 2019